

Une conférence à l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

ISÈRE Le cercle Bernard Lazare et l'Espace des cultures juives ont invité il y a peu trois personnalités à l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) : Antoine Spire, journaliste et vice-Président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) ; Amine El Khatmi, président du Printemps Républicain et Michel Bénichou, avocat au barreau de Grenoble, sont intervenus avec passion pour parler de la DUDH.

Les menaces actuelles pesant sur les droits de l'Homme ont été abordées à travers plusieurs thèmes : la

laïcité, la liberté de conscience, et la démocratie. En préambule, Antoine Spire a souligné que la célébration de cet anniversaire « n'avait pas donné lieu à des manifestations à la mesure de l'importance des droits rédigés par René-Cassin et proclamés le 10 décembre 1948 ». « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité » ; « le droit à la vie »... Telles sont les clés de voûte de ces principes adoptés à l'époque par 50 États. Huit pays s'étaient abstenus : l'Afrique du Sud (qui ne reconnaissait pas d'égalité entre blancs et noirs), l'Arabie Saoudite pour qui la religion commande la politique

et qui demeure imperméable à l'égalité femmes-hommes ; les pays du bloc de l'Est (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie)... Quant à certains pays, ils ont certes adopté la déclaration mais l'ont allègrement violée tout au long de l'histoire... Le jeune conseiller municipal d'Avignon, Amine El-Khatmi, a insisté sur la menace « qui pèse de nos jours sur le droit des femmes ». Il a évoqué Charlie Hebdo et le droit au blasphème avec « l'invention de toutes pièces de l'islamophobie, concept créé contre la laïcité et les lois de la République ». Il a poursuivi, affirmant que le racisme et antisémitisme



Edith Aberdam, président du Cercle Bernard Lazare, Michel Bénichou, Antoine Spire et Amine El Khatmi. Photo Le DU/Jean SARFATI

« sont extrêmement préoccupants de nos jours ». M^e Bénichou, pour sa part, a assuré que, au-delà d'une situation très inquiétante, la

DUDH « ne pourrait être votée en l'état aujourd'hui, à cause d'un certain relativisme culturel et religieux »...